

Société de l'information, société software

Autor(en): **Kappeler, Beat**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **84 (1997)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-362307>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Société de l'information, société software

Usager assidu de la Bibliothèque nationale suisse depuis ses études, Beat Kappeler fut secrétaire de l'Union syndicale suisse. Il est maintenant journaliste free-lance à la Weltwoche, à L'Hebdo, au Temps stratégique, etc., et chargé de cours en politique sociale à l'Institut de hautes études en administration publique à Lausanne. Il a en outre présidé le « Groupe de réflexion pour une société de l'information en Suisse ». (Cf. le chapitre 10 du rapport dudit groupe de réflexion : « Epilogue du président du groupe », www.intro.ch/groupedereflection/fr/c10.htm.)

Dès lors que nous entrons dans une société de l'information, il est clair que les bibliothèques y jouent un rôle important. Cependant, aujourd'hui, les contours qui permettraient d'identifier cette société de l'information n'existent pas, précisément par le fait que les circuits de diffusion et les sources du savoir en général sont simplement en passe de se développer et de se complexifier. Bien plus : les différentes propriétés des nouvelles techniques d'information se combinent pour aboutir à un effet multiplicateur et transformateur.

C'est la raison pour laquelle le rapport final de juin 1997 du « Groupe de réflexion pour une société de l'information en Suisse » mandaté par le Conseil fédéral ¹ ne s'est pas contenté d'inclure un chapitre « Bibliothèques » ; il dit aussi dans cette jolie phrase : « Les fournisseurs spécialisés de banques de données, les bibliothèques, les médias, les institutions culturelles et politiques et surtout les milieux économiques mettront leurs informations à disposition sur des réseaux de données toujours plus étendus géographiquement. »

Il faut retenir ici deux choses. Premièrement, à côté des bibliothèques, beaucoup d'autres fournisseurs d'informations élargiront leur palette. Les catalogues des grandes cyber-librairies américaines ou allemandes offrent déjà considérablement plus de titres que beaucoup de bibliothèques, même si celles-ci sont accessibles sur Internet. Mais à l'avenir, vraisemblablement, on imprimera toujours moins d'information destinée à reposer, à l'abri d'une jaquette, sur un rayon de bibliothèque ; pour véhiculer l'information, on s'aidera plutôt des nouvelles autoroutes. Autant dire que ce sont ceux qui fourniront



l'information qui deviendront les bibliothécaires de cette nouvelle société. Et comme les dépositaires traditionnels de documents, les périodiques spécialisés et les maisons d'édition continueront d'accumuler le savoir digitalisé, ils le feront circuler selon leurs critères de qualité, permettant ainsi à une certaine hiérarchisation de perdurer. Il faut ajouter en outre que l'imprimé n'est en aucun cas mort – sa constante disponibilité, sa durabilité, le fait de pouvoir l'utiliser tel quel, indépendamment de quelque appareil que ce soit, en font un média de stockage irremplaçable.

Secondement, le contenu de toutes sortes de collections (bibliothèques ou autres) deviendra disponible de façon ubiquiste et pourra être porté sur le marché. Au vrai, la création de valeurs dans cette société de l'information repose sur l'exploitation des contenus. Eu égard aux habitudes européennes, cette approche est encore nouvelle. Chez nous, l'État joue un grand rôle dans les collections, les informations et les données en tout genre. Afin d'exploiter ces dernières, l'État doit s'efforcer soit de les tenir lui-même à jour et de les vendre, soit d'en déléguer la diffusion. Au reste, l'électronique lui fournit des moyens d'agir de manière ciblée. On peut ainsi imaginer que certaines informations en mains de l'État, comme par exemple les collections de la Bibliothèque nationale suisse, soient en principe gratuites, mais que par ailleurs les utilisateurs commerciaux les plus fréquents acquittent certains droits. Exploiter le contenu pourrait également signifier de « recueils » électroniques spécifiques, et à la rigueur aussi la création d'exemplaires uniques. En cela, les frontières entre archives,

¹ Adresse WWW : <http://www.intro.ch>.

centres de recherches, collections et activités d'édition pourraient disparaître.

On peut aussi envisager que les centres patrimoniaux nationaux, pris dans ce grand papillotement informationnel, commencent à faire de la promotion pour eux-mêmes, à devenir plus compétitifs sur le plan de la convivialité, à faire regagner du terrain à l'allemand (ou au français, ou à l'italien) par rapport à l'anglo-saxon, bref, à participer au marché de l'information mondial, alors même que celui-ci repose sur l'argent et sur la concurrence du savoir.

Et puisqu'on parle de centre de collection national, on peut aussi se poser une autre question, relative cette fois au principe territorial et au principe individuel : qu'est-ce que signifie une publication « suisse », voire un auteur « suisse » dans un monde d'information qui n'est précisément limité par aucun territoire ? N'oublions pas en effet que les Universités virtuelles, les diverses formes de collaboration sur le Net, les mégamultinationales

comme les P.M.E., les citoyens de multiples nationalités, tous ces producteurs d'information et de savoir sont en passe de reproduire la république internationale de lettrés des XVII^e et XVIII^e siècles, mais sous une forme digitale et en ligne...

Telles sont les questions que peut se poser un observateur extérieur, questions se rapportant à tous les fonds de documents et d'archives. À l'évidence, la Suisse fait bien de se soucier de la qualité de l'emplacement de ses fabriques de machines et de ses grandes banques, mais elle devrait aussi s'efforcer d'assurer aux citoyens de cette nouvelle société de l'information une même égalité de chances. De fait, c'est dans ce nouveau comportement que la société de l'information trouvera son véritable « software », son système d'exploitation, pas dans les nouveaux appareils. Et les bibliothèques publiques ont ici, avec l'ensemble du système de formation intellectuelle en grande majorité publique, un rôle prépondérant à jouer.